

VILLE DE LAC-BROME

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité de démolition de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 12 janvier 2026 à 18h30**, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs Claude Rajotte, Pierre Laplante et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Lee Patterson.

Est aussi présent : le secrétaire, Me Owen Falquero.

Aucune personne n'assiste à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 18h30.

**CD-26-001 1.1. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Claude Rajotte  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**3. DEMANDES DE DÉMOLITION**

**CD-26-002 3.1. 16, Chemin de la Baie-Cédar, lot 3 938 762, zone UV-2-G13**

ATTENDU QUE Mark Nawacki et Sandra Churchill, propriétaires de l'immeuble situé au 16, chemin de la Baie-Cédar, lot 3 938 762, a présenté une demande de certificat d'autorisation de démolition en bonne et due forme pour deux bâtiments principaux résidentiels;

ATTENDU QUE l'avis de demande de certificat d'autorisation de démolition a été dûment affiché dans les délais prévus;

ATTENDU QUE les membres du comité ont dûment étudié la demande en conformité avec l'article 148.0.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité n'a reçu aucune demande écrite d'opposition concernant ladite demande;

ATTENDU QUE l'usage prévu vise la construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel, et que les plans afférents à cette nouvelle construction ont été déposés auprès du Service de l'urbanisme et font partie intégrante de la présente demande;

ATTENDU QUE le comité de démolition est convaincu de l'opportunité de la démolition des deux bâtiments principaux résidentiels, compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;

*Il est  
Proposé par Claude Rajotte  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le comité autorise la demande de certificat d'autorisation de démolition de deux bâtiments principaux résidentiels au 16, chemin de la Baie-Cédar, lot 3 938 762, zone UV-2-G13, telle que présentée par les propriétaires, Mark Nawacki et Sandra Churchill.

**ADOPTÉ**

**CD-26-003 4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Claude Rajotte  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 18h34.

**ADOPTÉ**

---

Lee Patterson  
Maire

---

Owen Falquero  
Secrétaire